

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Isabelle ETIEMBLE, Caroline BAGOT-SIMON
	Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Jean-Louis ROUAULT, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Régis BEELDENS
Absents excusés	Messieurs Adrien ARNAUD (pouvoir donné à Brigitte MERLE), Olivier LE CORVAISIER (pouvoir donné à Richard HAAS)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2018-82

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 22 – MODIFICATION DES STATUTS

Rapporteur : Monsieur Claude DESANNEAUX, Adjoint aux Travaux et à la Sécurité

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a été créé, à l'initiative des communes en 1937, pour mutualiser l'électrification dans le département. Au fil du temps, il a développé d'autres actions en lien avec l'univers des réseaux, toujours au service des communes et dans l'objectif d'optimiser les coûts et l'expertise.

Parmi ces actions on distingue : la distribution électrique, l'éclairage public, les télécommunications, les concessions (distribution d'électricité, de gaz), la cartographie (cadastre numérisé, géoréférencement...), l'énergie (borne de recharge des véhicules électriques, certificats d'économie d'énergie...).

Le domaine de l'énergie est toujours en constante évolution, de nouveaux projets sont engagés par le SDE 22 notamment dans les secteurs suivants :

- rubrique mobilité : le développement de l'activité GNV (Gaz Naturel Véhicule), la production et la distribution d'hydrogène,
- rubrique maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux
- rubrique activité complémentaire : création et participation dans des sociétés commerciales,
- rubrique SIG (Système d'Information Géographique) : pour l'activité PCRS (Plan du Corps de Rue Simplifié).

Cela nécessite l'adaptation des statuts du SDE 22 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée générale du 24 septembre 2018, le Comité syndical du SDE 22 a approuvé l'adaptation des nouveaux statuts.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 22 a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

En pièce jointe vous pouvez prendre connaissance des nouveaux statuts adoptés par le Comité syndical du SDE 22.

En conséquence, **je vous propose :**

- d'adopter les nouveaux statuts du SDE 22, tels que présentés en annexe ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Certifié exécutoire au
vu de la transmission
en Préfecture le
et de la Publication le
La Maire,

Pour extrait conforme,
Langueux, le 15 novembre 2018
La Maire,

Thérèse JOUSSEAUME

Thérèse JOUSSEAUME